

**SERMENT de Monsieur Thierry MARTINEZ, Expert
du 15 décembre 2023**

A l'audience publique tenue par la cour d'appel d'Amiens le **quinze décembre deux-mille-vingt-trois**, en vertu de l'ordonnance de Madame la Première présidente en date du 3 décembre 2021,

Où étaient présents :

Madame **Odile GREVIN**, Présidente de la chambre économique et commerciale,

Madame **Graziella HAUDUIN**, Présidente de la Chambre de la protection sociale,

Madame **Cécile ANDRE**, Président de la Chambre de l'application des peines,

En présence de Madame **Fouzia BOUKHALFA**, Substitue générale,

Assistés de Monsieur **Jérémy MALLARD**, Greffier,

Vu le décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004, notamment en son article 22,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la Cour d'Appel d'Amiens, en date du 15 novembre 2023, portant inscription de **Monsieur Thierry MARTINEZ**, né le 04 juin 1971 à Le Raincy (93)), sur la liste des experts pour l'année 2024,

Sur les réquisitions de Madame **Fouzia BOUKHALFA**, Substitue générale,

Madame **Odile GREVIN**, Présidente, s'adressant à cet expert présent a donné lecture de la formule de serment ainsi conçue :

"Je jure d'apporter mon concours à la Justice, d'accomplir ma mission, de faire mon rapport et de donner mon avis en mon honneur et en ma conscience".

A l'appel de son nom, **Monsieur Thierry MARTINEZ**, la main droite levée, a répondu :

"Je le jure".

SUR QUOI LA COUR,

Donne acte à Madame **Fouzia BOUKHALFA**, Substitue générale, de ses réquisitions.

Donne acte à **Monsieur Thierry MARTINEZ**, du serment qu'il vient de prêter.

Dit que du tout il sera fait mention sur les registres de la Cour.

La présidente de chambre
Mme Odile GREVIN



Le greffier
M. Jérémy MALLARD